

Direction : Direction des Ressources Humaines

Personnel

REF : DRH2005009

OBJET : Personnel Communal : Centre municipal de santé : approbation d'un contrat passé à compter du 1er Octobre 2005 avec madame AUBOIS Anne, engagée en qualité de médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie au centre municipal de santé.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 Février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment ses articles de 2 à 4 ;

Vu la déclaration de vacance de poste n° 2005061500720 du 16 Juin 2005, effectuée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile de France ;

Considérant l'absence de cadre d'emploi répondant au profil du poste ;

Considérant la vacance d'un poste de médecin spécialiste en Rhumatologie ;

Considérant que madame AUBOIS Anne, possède les titres pour exercer les fonctions définies ;

Considérant que madame AUBOIS Anne, est inscrite au tableau de l'ordre des médecins n°75/16 9422 5 ;

Vu le budget communal ;

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE 1. Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de : médecin spécialisé en Oto-Rhino-Laryngologie.

ARTICLE 2. Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 74,36€ les 2 heures.

ARTICLE 3. Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 4. Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours :

64131 – 511 (602 – 64131 – 511).

le Maire